

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 3 mai 2016, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, Paula Rodrigues et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Serge Gélinas et Luc Ricard formant quorum sous la présidence de M. Richard Tetreault, maire suppléant.

Sont également présents monsieur Jacques Beauregard, directeur général, et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur le conseiller Jean Roy et Monsieur le maire, Me Denis Lavoie, sont absents lors de cette séance.

**Période de questions** : 20 h 01 à 20 h 37

**2016-05-199**

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2016 en y apportant les modifications suivantes :

Retrait des points :

5.7 Dépôt du certificat du registre pour le règlement 2016-1329 décrétant une dépense et un emprunt de 2 718 000 \$ concernant des travaux de réfection des égouts pluviaux et sanitaires, de l'aqueduc, des trottoirs, des bordures ainsi que des travaux de fondation de rue et de pavage des rues Breton et Gascon.

6.6 Dépôt des états financiers pour l'année 2015 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

Ajout des points :

12.1 Affectations/libérations des surplus.

12.2 Nomination de Madame Paula Rodrigues à titre de représentante au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Chambly en remplacement de Monsieur Serge Gélinas.

12.3 Avis de motion – Règlement 2016-1337 décrétant une dépense et un emprunt de 2 718 000 \$ concernant des travaux de réfection des égouts pluviaux et sanitaires, de l'aqueduc, des trottoirs, des bordures ainsi que des travaux de fondation de rue et de pavage des rues Breton et Gascon.

Adoptée

**2016-05-200**

**2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2016**

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2016.

Adoptée

**2016-05-201**      **3.1 Avis de motion – Règlement numéro 2016-1335 modifiant le règlement 83-327 concernant la circulation**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Marc Bouthillier, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2016-1335 modifiant le règlement 83-327 concernant la circulation.

**2016-05-202**      **3.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 2016-1336 concernant des travaux de réfection sur le chemin de la Grande-Ligne**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement d'emprunt numéro 2016-1336 concernant des travaux de réfection sur le chemin de la Grande-Ligne.

**2016-05-203**      **4.1 Adoption du règlement numéro 2016-1331 modifiant le règlement 2015-1310 concernant la paix et le bon ordre afin d'encadrer l'activité de chasse sur les propriétés privées conformément à la législation provinciale en la matière**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2016-1331 modifiant le règlement 2015-1310 concernant la paix et le bon ordre afin d'encadrer l'activité de chasse sur les propriétés privées conformément à la législation provinciale en la matière.

Adoptée

**2016-05-204**      **4.2 Adoption du règlement numéro 2016-1333 décrétant un financement administratif pour des travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Lamarre au montant de 16 428,12 \$**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2016-1333 décrétant un financement administratif pour des travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Lamarre au montant de 16 428,12 \$.

Adoptée

2016-05-205

**4.3 Adoption du règlement numéro 2016-1334 modifiant le règlement 2009-1142 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2016-1334 modifiant le règlement 2009-1142 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée

**4.4 Consultation publique du règlement 93-02-270A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de modifier le projet intégré sur les lots 2 346 671 et 2 346 673, du 2261 à 2275, avenue Bourgogne, en réduisant la dimension de l'habitation bifamiliale et de l'habitation trifamiliale projetées et en remplaçant les plans d'architecture contenus à l'annexe E.53**

Le maire suppléant, monsieur Richard Tetreault, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis concernant le règlement 93-02-270A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de modifier le projet intégré sur les lots 2 346 671 et 2 346 673, du 2261 à 2275, avenue Bourgogne, en réduisant la dimension de l'habitation bifamiliale et de l'habitation trifamiliale projetées et en remplaçant les plans d'architecture contenus à l'annexe E.53.

Une personne s'informe sur le projet du règlement.

2016-05-206

**4.5 Adoption du second projet du règlement 93-02-270A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de modifier le projet intégré sur les lots 2 346 671 et 2 346 673, aux 2261 à 2275, avenue Bourgogne, en réduisant la dimension de l'habitation bifamiliale et de l'habitation trifamiliale projetées et en remplaçant les plans d'architecture contenus à l'annexe E.53**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du second projet du règlement 93-02-270A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de modifier le projet intégré sur les lots 2 346 671 et 2 346 673, aux 2261 à 2275, avenue Bourgogne, en réduisant la dimension de l'habitation bifamiliale et de l'habitation trifamiliale projetées et en remplaçant les plans d'architecture contenus à l'annexe E.53.

Adoptée

2016-05-207

**4.6 Adoption finale du règlement 93-02-269A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'identifier les zones adéquates pour les lieux de culte**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption finale du règlement 93-02-269A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'identifier les zones adéquates pour les lieux de culte.

Adoptée

2016-05-208

**5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires**

Attendu que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de sumuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Attendu que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Retrait de la liste des sumuméraires cols bleus de Jonathan Chevalier et Jean-Philippe Fournier rétroactivement au 13 novembre 2015.

Embauche de candidats pour la banque de personnel salarié sumuméraire col bleu :

- Au sein du Service des travaux publics : Marc Brault à partir du 25 avril 2016, Patrick Paradis, Jean-Éric Lamirande et Jean-Philippe Martel à partir du 2 mai 2016;
- Au sein du Service loisirs et culture : Sylvain Marcil à partir du 25 avril 2016.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols bleus.

Embauche de candidats pour la banque de personnel salarié à la programmation rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2016 pour l'évènement du Km familial : Félix Normand, François Berthiaume, Michal Dhalla, Sabrina Angelischan, Véronique Monet. Daniel Girard, Christopher Monast et Ubald Poirier.

Le salaire est celui prévu à l'échelle du personnel à la programmation et les conditions de travail sont celles prévues à la Loi sur les Normes du travail.

Embauche de Laurence Pelletier à titre de commis aux permis pour le Service de la planification et du développement du territoire, à compter du 2 mai jusqu'au 19 août 2016.

Embauche de Noeimy Dulude à titre de commis de bureau étudiant rétroactivement au 14 avril 2016 jusqu'au plus tard le 30 septembre 2016.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Adoptée

2016-05-209

**5.2 Autorisation pour l'accueil d'un stagiaire étudiant en technologie du génie civil au sein du Service des travaux publics et du Service technique et environnement**

Attendu que le Service des travaux publics et le Service technique et environnement souhaitent accueillir un stagiaire étudiant en technologie du génie civil, afin d'accomplir une partie des tâches de la fonction de technicien en génie civil pendant toute la durée de la période estivale 2016;

Attendu que la Ville de Chambly a reçu plusieurs demandes de stage de la part d'étudiants en technologie du génie civil;

Attendu que le comité de sélection formé du directeur du Service technique et environnement et de la conseillère en ressources humaines, a rencontré des candidats et émis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'accueil de monsieur William Potvin, étudiant en technologie du génie civil au collège André-Laurendeau, du 16 mai au 26 août 2016, à raison de 33 heures par semaine.

Son salaire est fixé à la classe 1, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs et ses conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés cols blancs.

Postes budgétaires : 02-311-00-112 et 02-311-00-2xx

Certificat de la trésorière : 2016-087

Adoptée

2016-05-210

**5.3 Embauche d'un superviseur à vélo au Service loisirs et culture**

Attendu que le Service des loisirs et de la culture requiert une ressource en vue de superviser les activités et l'équipe de surveillants à vélo de Vigie Chambly;

Attendu que monsieur Frédéric Beauchemin a occupé ce poste à l'été 2015 pour le Service des loisirs et de la culture à la satisfaction de la régisseuse communautaire et jeunesse et que cette dernière recommande sa candidature;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Frédéric Beauchemin, au poste contractuel de superviseur à vélo pour Vigie Chambly rétroactivement au 6 avril 2016 jusqu'au plus tard le 30 septembre 2016.

Son salaire est fixé à l'échelon 1 de superviseur de l'échelle salariale des employés à la programmation et les conditions de travail de cet emploi contractuel sont assujetties à la *Loi sur les normes du travail*. L'horaire de travail est à temps partiel pour les mois d'avril et mai et ensuite à temps plein.

Le conseil municipal autorise Marisol Tinchon, conseillère en ressources humaines, à signer ledit contrat de travail.

Postes budgétaires : 02-725-60-112 et 02-725-60-2xx  
Certificat de la trésorière : 2016-088

Adoptée

2016-05-211

**5.4 Embauche d'une superviseure nautique au Service loisirs et culture**

Attendu que le Service des loisirs et de la culture requiert une ressource en vue de superviser les activités et l'équipe du Centre nautique Gervais Désourdy;

Attendu que suite à un appel de candidatures externes, le comité de sélection, formé d'une conseillère en ressources humaines et de l'agent à la programmation du Service des loisirs et culture, a rencontré des candidats en entrevue et émis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Cécilia Michaud au poste contractuel de superviseure nautique pour le Centre nautique Gervais Désourdy rétroactivement au 14 avril 2016 jusqu'au plus tard le 30 septembre 2016.

Son salaire est fixé à l'échelon 1 de superviseur de l'échelle salariale des employés à la programmation et les conditions de travail de cet emploi contractuel sont assujetties à la *Loi sur les normes du travail*. L'horaire de travail est à temps partiel pour le mois d'avril et ensuite à temps plein.

Le conseil municipal autorise Marisol Tinchon, conseillère en ressources humaines, à signer ledit contrat de travail.

Postes budgétaires : 02-725-60-112 et 02-725-60-2xx  
Certificat de la trésorière : 2016-089

Adoptée

2016-05-212

**5.5 Embauche d'une superviseure à la programmation événementielle au Service loisirs et culture**

Attendu que le Service des loisirs et de la culture requiert une ressource en vue de superviser les activités et l'équipe événementielle;

Attendu que madame Audrey-Anne Pâquet a occupé un poste de stagiaire à l'hiver 2016 pour le Service des loisirs et de la culture à la satisfaction de la régisseuse communautaire et jeunesse et que cette dernière recommande sa

candidature;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'embauche madame Audrey-Anne Pâquet au poste contractuel de superviseure à la programmation événementielle à compter du 9 mai 2016 jusqu'au plus tard le 26 août 2016.

Son salaire est fixé à l'échelon 1 de superviseur de l'échelle salariale des employés à la programmation et les conditions de travail de cet emploi contractuel sont assujetties à la Loi sur les normes du travail. L'horaire de travail est à temps plein à raison de 35 heures par semaine.

Le conseil municipal autorise Marisol Tinchon, conseillère en ressources humaines, à signer ledit contrat de travail.

Postes budgétaires : 02-731-40-112 et 02-731-40-2xx

Certificat de la trésorière : 2016-090

Adoptée

**5.6 Dépôt du certificat du registre pour le règlement 2016-1328 décrétant une dépense et un emprunt de 819 800 \$ concernant des travaux de réaménagement du boulevard Fréchette entre le boulevard De Périgny et l'avenue Bourgogne**

Suite à la tenue du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2016-1328 qui a eu lieu le 3 mai 2016, de 9 h à 19 h, la greffière, Me Sandra Ruel, dépose le certificat du registre et confirme que le nombre de personnes requis n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce dit règlement.

**Le point 5.7 est retiré.**

2016-05-213

**5.8 Demande au Ministre de la Justice pour la nomination de madame Paula Rodrigues, conseillère, à titre de célébrante de mariage**

Considérant que les élus peuvent être désignés par le Ministre de la Justice afin d'agir comme célébrant compétent pour présider un mariage ou une union civile;

Considérant que madame la conseillère Paula Rodrigues souhaite obtenir une telle désignation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal demande au Ministre de la Justice du Québec de nommer madame la conseillère Paula Rodrigues pour agir à titre de célébrante pour les mariages et les unions civiles.

Adoptée

2016-05-214

**5.9 Modification de la structure administrative du Service technique et environnement et du Service des travaux publics**

Attendu que la Ville souhaite revoir sa structure administrative concernant ces deux services avec les modifications suivantes :

- Abolition du poste cadre de responsable du Service technique et environnement, poste vacant;
- Transfert du volet environnement du Service technique et environnement vers le Service des travaux publics;
- Modifier l'appellation « Service technique et environnement » pour « Service technique »;
- Réaffecter le poste de conseillère en environnement au Service des travaux publics;

Attendu que cette proposition a été discutée et analysée lors du diagnostic général effectué à l'automne 2015;

Attendu que ces modifications répondront mieux aux besoins de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise les modifications de la structure administrative au Service technique et environnement désormais appelé « Service technique » et autorise la réaffectation du poste de conseillère en environnement au Service des travaux publics.

Adoptée

**6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 6 avril au 3 mai 2016**

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 88251 à 88325 inclusivement s'élève à 3 002 548,54 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 361 259,91 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 603,09 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 234 043,57 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises  
Certificat de la trésorière : 2016-086

2016-05-215

**6.2 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 3 mai 2016**

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :



PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 3 mai 2016 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 521 097,27 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 88326 à 88489 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise  
Certificat de la trésorière : 2016-085

Adoptée

**6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2016**

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2016.

**6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)**

Le directeur général, monsieur Jacques Beauregard, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 30 avril 2016.

**6.5 Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Chambly pour l'année 2015**

Le directeur général, monsieur Jacques Beauregard, dépose à la présente assemblée le rapport financier de la Ville de Chambly pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

**Le point 6.6 est retiré.**

2016-05-216

**6.7 Octroi du contrat pour la fourniture d'équipements informatiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Prival ODC inc. au coût de 72 276,09 \$, taxes incluses**

Attendu que suite aux dégâts d'eau du 1, place de la Mairie, plusieurs équipements informatiques ont été endommagés;

Attendu que nous avons reçu un rapport d'évaluation du Groupe St-Amour inc., expert en sinistres, qui confirme que les équipements sont « perte sur place »;

Attendu que nous avons procédé avec un appel d'offres sur invitation IN-201601 pour le remplacement des équipements;

Attendu que suite à l'ouverture publique des soumissions, le 28 avril 2016, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants (montants incluant les taxes) :

Prival ODC inc. :	72 276,09 \$	Conforme
Hypertec :	84 093,27 \$	Conforme
Softchoice :	non déposé	

Attendu que, suite à l'analyse des soumissions, la directrice du Service des

finances, madame Annie Nepton, et le directeur TI de Trilogie, monsieur Frédéric Bouthillier, recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Prival ODC inc. au montant de 72 276,09 \$, taxes incluses;

Attendu que ce montant sera remboursé par les assurances de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour la fourniture d'équipements informatiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Prival ODC inc. au coût de 72 276,09 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-130-00-726  
Certificat de la trésorière : 2016-091

Adoptée

**7.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure au 8, rue Langevin – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

Le maire suppléant, monsieur Richard Tetreault, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis sur une demande de dérogation mineure au 8, rue Langevin - Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme.

Personne ne s'informe sur cette demande de dérogation mineure.

2016-05-217

**7.2 Demande de dérogation mineure au 8, rue Langevin – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant la demande de dérogation mineure visant à permettre au 8, rue Langevin une remise dans la cour arrière, d'une superficie de 46 m<sup>2</sup> (495 pi.<sup>2</sup>) alors qu'un maximum de 30 m<sup>2</sup> (323 pi.<sup>2</sup>) est permis, un avant-toit d'une longueur de 3 m (9,84 pi.) plutôt que 60 cm (24 po) et une hauteur au faite de 5 m (16,4 pi.) au lieu de 4,57 m (15,4 pi.);

Considérant que l'habitation unifamiliale au 8, rue Langevin, construite vers 1923, est érigée sur un emplacement de 2 060,1 m<sup>2</sup> (22 175 pi.<sup>2</sup>);

Considérant que l'article 7.5.4c)d)f) du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly prescrit une superficie maximale de remise de 30 m<sup>2</sup>, une projection de l'avant-toit maximale de 60 cm et une hauteur au faite maximale de 4,57 m;

Considérant le projet de démantèlement de la remise existante de 60 m<sup>2</sup> (645,84 pi.<sup>2</sup>) qui empiète sur la propriété voisine;

Considérant que la remise projetée sera située à plus de 2 m de la ligne latérale et 5 m de la ligne arrière alors que le prolongement de la toiture côté intérieur du terrain couvrira une terrasse extérieure près de la piscine creusée;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure rencontre l'ensemble des conditions prescrites au règlement 2010-1185 permettant d'octroyer une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 8, rue Langevin telle que présentée visant à permettre une remise dans la cour arrière, d'une superficie de 46 m<sup>2</sup> (495 pi.<sup>2</sup>) alors qu'un maximum de 30 m<sup>2</sup> (323 pi.<sup>2</sup>) est permis, un avant-toit d'une longueur de 3 m (9,84 pi.) plutôt que 60 cm (24 po) et une hauteur au faite de 5 m (16,4 pi.) au lieu de 4,57 m (15,4 pi.). La transformation de ce bâtiment accessoire en habitation est strictement prohibée. Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. Le projet de rénovation doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

2016-05-218

**7.3 Projet de rénovation au 2182, avenue Bourgogne (PIIA) –  
Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant que le bâtiment mixte au 2182, avenue Bourgogne est situé dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant les caractéristiques du projet visant à remplacer les composantes de bois de la galerie en façade principale par de l'aluminium, à savoir :

- Composantes du garde-corps en aluminium :
- Balustres droits d'une hauteur de 76 cm au rez-de-chaussée et de 106 cm à l'étage;
- Deux poteaux droits de départ surmontés d'un calice, installés de part et d'autre de l'escalier central;
- Un poteau droit de départ surmonté d'un calice, installé à l'angle du plancher de la galerie à l'étage;
- Lambrequin identique au modèle actuel sous l'avant-toit à l'étage et sous la marquise au rez-de-chaussée;
- Colonnes carrées et striées de 15 cm sur 15 cm.

Considérant que cet édifice à toit plat fait partie de l'inventaire des bâtiments à caractère patrimonial pour lequel un intérêt patrimonial élevé lui est attribué en raison de son authenticité;

Considérant que les composantes de la galerie sont réalisées en bois; balustres droits, poteaux de départ carrés et calices, colonnes tournées et lambrequin;

Considérant que ce bâtiment s'insère dans un milieu bâti composé de plusieurs immeubles patrimoniaux;

Considérant les objectifs et critères de l'article 11.2.1 du règlement 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux zones commerciales de l'avenue Bourgogne;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise les travaux de remplacement des composantes de galerie au 2182, avenue Bourgogne, en autant qu'elles soient identiques à celles existantes : six colonnes tournées en bois comportant une base plus large, du plancher à la main-courante, des balustres droits, des

poteaux de départ, de part et d'autre de l'escalier avec calice, un lambrequin fait de petits barreaux droits, au périmètre de l'avant-toit au rez-de-chaussée et à l'étage. Les seuls matériaux de remplacement autorisés pour ces composantes sont le bois ou le polyuréthane. Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. Le projet de rénovation doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

2016-05-219

**7.4 Projet d'agrandissement industriel au 8101, rue Samuel-Hatt (PIIA) –  
Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant que le bâtiment industriel au 8101, rue Samuel-Hatt, lot 2 575 528, est situé dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'un projet d'agrandissement de ce bâtiment industriel, d'une superficie de 3 739, 8 m<sup>2</sup>, est soumis pour recommandation;

Considérant que cet immeuble est situé dans la zone d'industrie légère 17IB-04;

Considérant que cet emplacement, lot 2 575 528, a été construit en plusieurs phases; une première en 2001, une deuxième en 2004 et la troisième en 2016 complétant la construction du site;

Considérant que la dernière phase reprend les caractéristiques architecturales des deux premières phases;

Considérant que l'agrandissement proposé respecte les objectifs et les critères de l'article 11.3.1.1 du règlement 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux zones industrielles/ emplacements situés le long de la rue Samuel-Hatt;

Considérant que trois arbres feuillus et quelques arbustes ont été plantés dans la marge de recul du site alors que pour les deux premières phases des plantations dans la marge de recul devaient être réalisées conformément à l'article 9.10.2a) du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, à savoir, un minimum de seize (16) arbres dans la marge de recul de la rue Samuel-Hatt et de dix-huit (18) arbres dans la marge de recul de la rue John-Yule;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement du bâtiment industriel au 8101, rue Samuel-Hatt, tel que soumis aux plans de présentation préparés par JCF, architectes, intitulés, Frigo Chambly, agrandissement 2016 rue Samuel-Hatt, p. datés d'avril 2016. Le projet d'agrandissement devra satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale, notamment, la plantation d'arbres doit rencontrer les exigences de l'article 9.10.2 du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly; un minimum de seize (16) arbres doit être planté dans la marge de recul de la rue Samuel-Hatt et dix-huit (18) arbres dans la marge de recul de la rue John-Yule. Ces plantations doivent être réalisées, au plus tard, douze (12) mois après la fin des travaux de constructions du bâtiment principal. Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

2016-05-220

**7.5 Autorisation de signature – Servitudes (Bell et Hydro Québec) sur des**

**parties des lots 5 590 329 et 5 590 331 du cadastre du Québec (nouvelle école primaire de Chambly)**

Considérant le projet de construction d'une nouvelle école primaire à Chambly;

Considérant que le tracé nécessite des servitudes (Bell et Hydro Québec) sur les lots 5 590 329 et 5 590 331 du cadastre du Québec, propriétés de la Ville de Chambly et de la Commission scolaire des Patriotes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly tous les documents relatifs aux servitudes à intervenir.

Adoptée

2016-05-221

**7.6 Demande de modification du Schéma d'Aménagement révisé 32-11-13, annexe F, à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu concernant les grandes affectations d'une partie du boulevard De Périgny, de l'avenue Simard et du boulevard Industriel**

Attendu que la carte Synthèse des grandes affectations du territoire du schéma d'aménagement révisé de la M.R.C de La Vallée-du-Richelieu 32-11-13, détermine une affectation industrielle sur une partie du boulevard De Périgny et de l'avenue Simard et une affectation résidentielle sur une partie du boulevard Industriel;

Attendu que cette situation n'est pas représentative de l'occupation du territoire et du cadre bâti existant sur le territoire de la ville de Chambly;

Attendu que la Ville de Chambly a procédé à un rapport de justification de l'occupation du territoire et à un inventaire complet des places d'affaires sur une partie du boulevard De Périgny, de l'avenue Simard et du boulevard Industriel, et ce, à la demande de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

Attendu que la Ville de Chambly et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont rencontré les représentants du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire le vendredi 8 avril 2016;

Attendu qu'à la réception d'un avis de conformité de la présente demande de modification du Schéma d'Aménagement révisé 32-11-13, permettrait à la Ville de Chambly de compléter la mise à jour de son plan et de ses règlements d'urbanisme, et ce, en concordance au schéma d'aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à une modification du Schéma d'Aménagement révisé 32-11-13, annexe F, concernant les grandes affectations du territoire d'une partie du

boulevard De Périgny, de l'avenue Simard et du boulevard Industriel auprès des instances gouvernementales concernées.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :	Contre :
Sandra Bolduc	Francine Guay
Paula Rodrigues	
Marc Bouthillier	
Serge Gélinas	
Luc Ricard	

Adoption sur division.

2016-05-222

**7.7 Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des lots 3 374 372, 3 685 960, 4 549 556, 4 549 557 et 5 174 347 du cadastre du Québec pour l'aménagement d'une voie publique**

Attendu que la Ville est propriétaire du lot 5 335 926 du cadastre du Québec;

Attendu que le lot 5 335 926 du cadastre du Québec est enclavé par les lots commerciaux mitoyens et n'a pas d'accès direct par voie publique au boulevard Fréchette;

Attendu les pouvoirs d'expropriation accordés à la municipalité aux termes de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise, qu'à défaut d'entente de gré à gré pour l'acquisition des parcelles des lots 3 374 372, 3 685 960, 4 549 556, 4 549 557 et 5 174 347 du cadastre du Québec requis aux fins de voies publiques leur acquisition par expropriation et mandate la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau pour entreprendre les procédures d'expropriation prévues par la Loi.

Que le conseil municipal mandate M. Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, afin de préparer les plans et descriptions techniques requis dans le présent dossier, M. Daniel Ryan, évaluateur, afin de préparer les rapports d'évaluation et de représenter la Ville au tribunal, le cas échéant, et Mme Andrée Rousseau, notaire, afin de préparer tout acte requis faisant l'objet de l'acquisition ou de l'expropriation.

Le maire et la greffière de la Ville de Chambly, ou leur remplaçant, sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

2016-05-223

**7.8 Autorisation de signature – Service interactif PerLE pour les entreprises entre la Ville de Chambly et le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Attendu que PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales et qu'il est intégré à Portail Québec;

Attendu que le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

Attendu que la Ville souhaite participer au service PerLE;

Attendu que les parties partagent une vision et une implication communes du service PerLE afin de soutenir les entreprises dans leur démarrage et leurs opérations et qu'elles travailleront dans un esprit de collaboration afin d'encourager le développement et la qualité du service;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la signature de l'entente relative au service PerLE avec le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Que le maire et la greffière, ou leur remplaçant, soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

2016-05-224

**7.9 Mandat à M. Daniel Ryan, évaluateur agréé, dans le cadre du dossier d'expropriation du lot 5 174 347 du cadastre du Québec**

Attendu que cette expropriation doit être entendue au cours des prochains mois;

Attendu que la Ville doit s'adjoindre les services d'un évaluateur agréé pour agir à titre d'expert au dossier;

Attendu que M. Daniel Ryan, évaluateur agréé, a déjà représenté la Ville pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate M. Daniel Ryan, évaluateur agréé, afin de préparer les rapports d'évaluation requis et de représenter la Ville à titre de témoin expert dans le dossier d'expropriation du lot 5 174 347.

Poste budgétaire : 02-131-00-411

Certificat de la trésorière : 2016-092

Adoptée

2016-05-225

**8.1 Octroi de deux laissez-passer familiaux pour la piscine extérieure pour aider les familles en difficulté, résidentes de Chambly, d'une valeur estimée de 170 \$, soit à l'Office municipal d'habitation de Chambly d'une valeur de 85 \$ ainsi qu'à la Maison Simonne-Monet-Chartrand d'une valeur de 85 \$**

Attendu que depuis plusieurs années, la Maison Simonne-Monet-Chartrand et l'Office municipal d'habitation de Chambly demandent respectivement à la Ville de Chambly de faciliter l'accès à la piscine extérieure en saison estivale pour les familles en difficulté, résidentes de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Francine Guay

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à remettre gratuitement un laissez-passer familial pour la piscine extérieure, valide pour le porteur résidant, à l'Office municipal d'habitation de Chambly et à la Maison Simonne-Monet-Chartrand, d'une valeur estimée chacun à 85 \$.

Adoptée

2016-05-226

**8.2 Octroi d'une bourse d'aide à l'excellence au montant de 250 \$ à M. Marc-Olivier Monast pour sa participation aux Jeux du Québec en volleyball qui se tiendront du 17 au 21 juillet 2016**

Attendu que la Ville de Chambly a créé un programme de bourse d'aide à l'excellence visant à souligner des performances exceptionnelles réalisées par des jeunes et dont le rayonnement est une source d'inspiration pour la collectivité;

Attendu que M. Marc-Olivier Monast, résidant de Chambly, a été sélectionné en volleyball pour participer aux Jeux du Québec qui se tiendront du 17 au 21 juillet 2016;

Attendu qu'il y a lieu de souligner sa participation et l'excellence de sa prestation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une bourse d'aide à l'excellence au montant de 250 \$ à M. Marc-Olivier Monast pour sa participation aux Jeux du Québec en volleyball qui se tiendront du 17 au 21 juillet 2016.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2016-093

Adoptée

2016-05-227

**8.3 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 53 839 \$ pour une aide totale de 73 839 \$ à l'organisme Bassin en Fête pour la réalisation de l'événement « Bières et Saveurs », édition 2016, qui se tiendra du 2 au 5 septembre sur le site du Lieu historique national du Fort-Chambly**

Attendu que l'organisme Bassin en Fête organise l'événement « Bières et Saveurs » qui aura lieu du 2 au 5 septembre 2016 sur le site du Lieu historique national du Fort-Chambly;

Attendu que dans le cadre de l'organisation de cette activité, Bassin en Fête demande une aide financière de 20 000 \$ et du soutien technique pour la réalisation de l'événement « Bières et Saveurs », édition 2016;

Attendu que la somme de 20 000 \$ demandée est déjà prévue au budget 2016;

Attendu que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin,



directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 20 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 53 839 \$ pour une aide totale de 73 839 \$ à l'organisme Bassin en Fête pour la réalisation de l'événement « Bières et Saveurs », édition 2016, qui se tiendra du 2 au 5 septembre 2016 sur le site du Lieu national du Fort-Chambly.

Poste budgétaire : 02-735-10-121 (1 006 \$), 02-735-10-978 (20 000 \$)

Certificat de la trésorière : 2016-094

Adoptée

2016-05-228

**8.4 Autorisation et soutien technique d'une valeur de 5 408 \$ à Voitures anciennes du Québec pour la réalisation du concours d'élégance « Les belles d'autrefois » qui se tiendra les 16 et 17 juillet 2016 sur le site du Lieu national du Fort-Chambly**

Attendu que Voitures anciennes du Québec demande à la Ville un soutien technique d'une valeur de 5 408,30 \$ pour la réalisation du concours d'élégance « Les belles d'autrefois » qui se tiendra les 16 et 17 juillet 2016;

Attendu que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture et le Service des travaux publics et environnement urbain à fournir une aide technique (services et équipements) évaluée à 5 408 \$ pour la réalisation de l'événement « Les belles d'autrefois », édition 2016, qui se tiendra les 16 et 17 juillet 2016 sur le site du Lieu national du Fort-Chambly.

Adoptée

2016-05-229

**8.5 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à l'Association de baseball amateur de Chambly**

Attendu que l'Association de baseball amateur de Chambly demande à la Ville

une aide financière de 1 000 \$ pour ses opérations annuelles;

Attendu que cette aide financière a été prévue et acceptée au budget d'opération 2016 du Service loisirs et culture;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 1 000 \$ à l'Association de baseball amateur de Chambly.

Poste budgétaire : 02-721-10-975  
Certificat de la trésorière : 2016-095

Adoptée

2016-05-230

**8.6 Achat de deux billets au coût total de 160 \$ pour le souper au homard afin de soutenir le Club optimiste de Chambly qui aura lieu le 28 mai 2016 au Centre sportif Robert-Lebel**

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au coût total de 160 \$ pour le souper au homard organisé par le Club optimiste de Chambly qui aura lieu le 28 mai 2016 au Centre sportif Robert-Lebel auquel participera Mme la conseillère Sandra Bolduc et M. le conseiller Richard Tetreault à titre de représentants de la Ville de Chambly.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2016-096

Adoptée

2016-05-231

**8.7 Autorisation et soutien technique d'une valeur de 2 650 \$ au Club optimiste de Chambly pour la tenue de l'événement « Souper au homard » qui aura lieu le 28 mai 2016 au Centre sportif Robert-Lebel**

Attendu que le Club optimiste de Chambly demande l'aide de la Ville de Chambly dans le cadre de l'organisation du Souper au homard du 28 mai 2016;

Attendu que la Ville de Chambly collabore depuis de nombreuses années à l'organisation de cet événement;

Attendu que le conseil municipal mandate et autorise Monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la tenue de l'événement « Souper au homard » du Club Optimiste de Chambly au Centre sportif Robert-Label et accepte de prêter gratuitement l'arène, le personnel, le matériel, les stationnements et l'équipement nécessaires à la tenue du « Souper au homard » du 28 mai 2016, le tout représentant un soutien technique d'une valeur de 2 650 \$, toutes taxes et frais inclus.

Poste budgétaire : 02-735-15-121 (1085 \$) et 02-735-15-498 (190 \$)

Certificat de la trésorière : 2016-097

Adoptée

2016-05-232

**8.8 Achat de deux billets au coût total de 90 \$, plus frais applicables, pour une soirée d'humour le 7 mai 2016, au Relais Gouverneur de Saint-Jean-sur-Richelieu, dans le cadre d'une levée de fonds pour l'école William Latter**

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au coût total de 90 \$, plus frais applicables, pour une soirée d'humour le 7 mai 2016, au Relais Gouverneur de Saint-Jean-sur-Richelieu, dans le cadre d'une levée de fonds pour l'école William Latter. Messieurs les conseillers Jean Roy et Serge Gélinas représenteront la Ville de Chambly.

Poste budgétaire : 02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2016-098

Adoptée

2016-05-233

**8.9 Soutien à l'organisme « Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés » par une contribution de 250 \$ afin d'assurer la réalisation du service d'écoute dédié aux aînés pour l'année 2016**

Attendu que le « Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés » a demandé l'aide de la Ville de Chambly afin de soutenir la réalisation du service d'écoute dédié aux aînés pour l'année 2016;

Attendu qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide financière à des organismes;

Attendu que cette subvention est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal offre un soutien à l'organisme « Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés », par une contribution de 250 \$ afin de soutenir la réalisation du service d'écoute dédié aux aînés pour l'année.

Poste budgétaire : 1-02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2016-099

Adoptée

2016-05-234

**9.1 Octroi du contrat d'entretien du réseau d'éclairage et travaux d'entretien électrique pour l'année 2016 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Électrel inc. au coût de 91 638,52 \$, taxes incluses**

Attendu que suite à l'ouverture publique de la soumission sur invitation numéro TP2016-12 sur invitation pour le contrat d'entretien du réseau d'éclairage et travaux d'entretien électrique, le 21 avril 2016, cinq (5) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

- Électrel inc. – 91 638,52 \$ taxes incluses
- Leblanc Michel Électrique inc. – Non déposé
- Pierre Brossard (1981) inc. – Non déposée
- Le Groupe LML – Non déposé
- Laplante et Melaven Électrique inc. – Non déposé

Attendu que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Électrel inc. au montant de 91 638,52 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux d'entretien du réseau d'éclairage et travaux d'entretien électrique pour l'année 2016 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Électrel inc. au coût de 91 638,52 \$, taxes incluses.

Postes budgétaires : 02-341-00-521 et 02-7xx-xx-467

Certificat de la trésorière : 2016-100

Adoptée

2016-05-235

**10.1 Signature du protocole d'entente de collecte entre l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) et la Ville de Chambly pour les événements spéciaux (Grand ménage) de recyclage des produits électroniques les 7 mai et 3 septembre 2016**

Attendu que la Ville a une entente de partenariat avec ARPE-Québec pour le recyclage des produits électroniques;

Attendu que l'Association pour le recyclage des produits électroniques est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le programme de récupération et de valorisation des produits électroniques;

Attendu que l'entente est conclue dans le cadre de l'opération grand-ménage qui aura lieu le 7 mai et le 3 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le maire et la greffière, ou leur représentant, à signer le protocole d'entente de collecte et d'événements spéciaux (Grand ménage) en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) les 7 mai et 3 septembre 2016.

Adoptée

2016-05-236

**10.2 Octroi du contrat de travaux de marquage de chaussée pour l'année 2016 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lignes Rive-Sud inc. au montant de 43 641,18 \$, taxes incluses**

Attendu que suite à l'ouverture publique de la soumission sur invitation numéro ST2016-09, pour les travaux de marquage de chaussée 2016, le 21 avril 2016, trois (3) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

- Lignes Rive-Sud inc. : 43 641,18 \$ taxes incluses conforme
- Lignco Sigma : 43 936,49 \$ taxes incluses conforme
- Lignes Maska : 44 568,99 \$ taxes incluses conforme

Attendu que, suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lignes Rive-Sud inc., au montant de 43 641,18 \$ taxes incluses;

Attendu que les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2016;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif pour les travaux de marquage de la chaussée 2016 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Lignes Rive-Sud inc., au coût de 43 641,18 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-311-00-464  
Certificat de la trésorière : 2016-101

Adoptée

2016-05-237

**10.3 Demande de certificat d'autorisation, en vertu de l'Article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du permis de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour le projet d'aménagement d'une piste cyclable dans la bande riveraine du cours d'eau Simard**

Attendu que la Ville désire procéder à l'aménagement d'une piste cyclable reliant la rue Simard à la rue Charles-Le Moyne longeant le cours d'eau Simard;

Attendu qu'une résolution démontrant les engagements de la Ville par rapport au projet d'aménagement d'une piste cyclable est nécessaire lors de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'Article 22 de la LQE au MDDELCC;

Attendu qu'un permis émis par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est nécessaire afin d'obtenir l'autorisation du MDDELCC afin d'aménager la piste cyclable située dans la bande riveraine du cours d'eau Simard;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal s'engage à transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux, avec le certificat d'autorisation accordé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, 60 jours après la fin des travaux.

Que la Ville mandate la firme Stantec Experts-conseils ltée à présenter :

- Une demande d'autorisation au nom de la Ville auprès du MDDELCC, et;
- Une demande de permis auprès de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

Adoptée

2016-05-238

**10.4 Octroi du contrat de fourniture de bacs roulants de récupération pour les années 2016 et 2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Gestion USD inc. au coût de 52 796,52 \$, taxes incluses, à savoir 600 bacs à 75,20 \$ chacun**

Attendu que, suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de bacs roulants de récupération pour les années 2016 et 2017, le 21 mars 2016, une (1) soumission a été reçue avec le résultat suivant :

- |                      |  |
|----------------------|--|
| - Gestion USD inc. : | 52 796,52 \$ taxes incluses – conforme |
| - IPL :              | non déposée                            |
| - Gaudreau :         | non déposée                            |

Attendu que le prix unitaire pour 2016 et 2017 est de 75,20 \$ par bac alors qu'en 2015, le prix d'un bac était de 72,20 \$, soit 4 % de différence;

Attendu que, suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique et environnement, monsieur Sébastien Bouchard recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Gestion USD inc. au montant de 52 796,52 \$, taxes incluses, à savoir 600 bacs à 75,20 \$ chacun;

Attendu que les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2016;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif pour la fourniture de bacs roulants de récupération pour les années 2016 et 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Gestion USD inc., au coût de 52 796,52 \$, taxes incluses, à savoir 600 bacs à 75,20 \$ chacun.

Poste budgétaire : 02-452-10-655  
Certificat de la trésorière : 2016-102

Adoptée

2016-05-239

**12.1 Affectations/libérations des surplus**

Attendu le surplus financiers de 5 089 665 \$ pour l'exercice 2015;

Attendu la volonté du conseil d'affecter les sommes suivantes au surplus réservé :

- 1 000 000 \$ pour le projet du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture
- 1 510 000 \$ en remboursement supplémentaire sur la dette
- 175 000 \$ lié à la tarification de l'eau;

Attendu la volonté du conseil d'affecter 600 000 \$ au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'appropriation du surplus libre de 3 285 000 \$. La trésorière est autorisée à effectuer toutes les écritures comptables relatives aux affectations ci-dessus mentionnées.

Postes budgétaires : 55-991-00-000, 55-992-01-000, 55-992-03-000

Certificat de la trésorière : 2016-103

Adoptée

2016-05-240

**12.2 Nomination de Madame Paula Rodrigues à titre de représentante au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Chambly en remplacement de Monsieur Serge Gélinas**

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme Madame Paula Rodrigues à titre de représentante au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Chambly en remplacement de Monsieur Serge Gélinas.

Adoptée

2016-05-241

**12.3 Règlement 2016-1337 décrétant une dépense et un emprunt de 2 718 000 \$ concernant des travaux de réfection des égouts pluviaux et sanitaires, de l'aqueduc, des trottoirs, des bordures ainsi que des travaux de fondation de rue et de pavage des rues Breton et Gascon**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement 2016-1337 décrétant une dépense et un emprunt de 2 718 000 \$ concernant des travaux de réfection des égouts pluviaux et sanitaires, de l'aqueduc, des trottoirs, des bordures ainsi que des travaux de fondation de rue et de pavage des rues Breton et Gascon.

2016-05-242

**13. Levée de la séance**

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2016 soit levée à 20 h 54.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Richard Tetreault, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Me Sandra Ruel, greffière